Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-247800584-20200107-D2020-01-18-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/01/2020
Affichage : 08/01/2020

VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

D3210-Direction générale des services VGP-Assemblées VGP

DELIBERATION N° D.2020.01.18
du Conseil communautaire du 7 janvier 2020

Actualisation des délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau et au Président de Versailles Grand Parc.
Ajout d'une délégation au Bureau relative à la co-maîtrise d'ouvrage.

Date de la convocation : 20 décembre 2019
Date d'affichage : 8 janvier 2020
Nombre de conseillers en exercice : 82
Secrétaire de séance : Mme Caroline DOUCERAIN
Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Michel BANCAL, Mme Stéphanie BANCAL, M. Jacques BELLIER, M. Philippe BENASSAYA, Mme Dorothée BILGER, M. Philippe BRILLAULT, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Patrick CHARLES, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Marie CLERMONT, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Michel CONTE, M. Michel CROUZAT, Mme Sylvie D'ESTEVE, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Christine DE LA FERTE, M. François DE MAZIERES, M. Laurent DELAPORTE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, M. Sébastien DURAND, Mme Juliette ESPINOS, M. Hervé FLEURY, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Claude JAMATI, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Magali LAMIR, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Karin LE MENE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Olivier LEBRUN, M. Erik LINQUIER, M. Alain NOURISSIER, Mme Magali ORDAS, M. Philippe PAIN, M. Patrice PANNETIER, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-François PEUMERY, Mme Pascale RENAUD, M. Richard RIVAUD, M. Alain SANSON, M. Jean-Christian SCHNELL, M. François SIMEONI, M. Pierre SOUDRY, M. Marc TOURELLE, M. Thierry VOITELLIER, M. Claude VUILLIET.

Absents excusés:

Mme Corinne BEBIN, M. François-Xavier BELLAMY, Mme Coralie BELMER, M. Didier BLANCHARD, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Richard DELEPIERRE, Mme Marie DENAISON, M. François LAMBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Martine SCHMIT, M. Luc WATTELLE, Mme Carmise ZENON.
Mme Laurence AUGERE (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), Mme Amélie GOLKA (pouvoir à M. Michel CONTE), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), Mme Sonia BRAU (pouvoir à M. Philippe BENASSAYA), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme Frédérique KIBLER), M. Benoit DE SAINT SERNIN (pouvoir à M. François SIMEONI), M. Bernard DEBAIN (pouvoir à M. Claude JAMATI), M. Olivier DELAPORTE (pouvoir à M. Pierre SOUDRY), M. Philippe DEVALLOIS (pouvoir à M. Jean-Christophe LAPREE), Mme Lydie DUCHON (pouvoir à M. Philippe BRILLAULT), Mme Florence MELLOR (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Florence NAPOLY (pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL), M. Pascal THEVENOT (pouvoir à M. François DE MAZIERES), M. Philippe BAUD (pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER).

******

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-9-2, L.5211-10,

L.5216-5-II-2° ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) ;

Vu la délibération n° D.2019-06-14 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 24 juin 2019 relative à la dernière consolidation du tableau de délégations de compétences du Conseil au Bureau et au Président ;

Vu la délibération n°D.2019-12-10 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 3 décembre 2019 portant délégation au Bureau pour l'approbation de toute convention financière avec le maître d'ouvrage relatif à la création de l'allée Royale de Villepreux sur le parcours du Tram 13 Express, à hauteur de 2 millions maximum ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis de la commission administration générale, finances et personnel du 18 novembre 2019.

La présente délibération a pour objet de mettre à jour les délégations de compétences du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc au Bureau communautaire.

Cette évolution est rendue nécessaire afin de pouvoir approuver et signer les conventions de co-maîtrise d'ouvrage utiles à la réalisation de travaux communs avec des villes membres dans les domaines de compétence de la communauté d'agglomération en particulier en matière d'assainissement et de déplacements.

Aussi, il est proposé au Conseil communautaire d'ajouter cette compétence à la délégation du Bureau.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

d'approuver la délégation suivante au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

- décider et approuver les conventions de co-maîtrise d'ouvrage utiles à la réalisation de travaux communs avec des villes membres dans les domaines de compétence de la communauté d'agglomération en particulier en matière d'assainissement et de déplacements et les signer,

Cette nouvelle délégation vient consolider le tableau général des délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau et au Président, dont les dernières mises à jour ont été adoptées par les délibérations du Conseil communautaire n° D.2019.06.14 du 24 juin 2019 et n° D.2019.12.10 du 3 décembre 2019.

******

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.
Nombre de présents : 55
Nombre de pouvoirs : 15
Nombre de suffrages exprimés : 70 (incluant les pouvoirs)
Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 70 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Signé et certifié numériquement à Versailles, le 09/01/2020
Par Manuel PLUVINAGE